



Elections Professionnelles

N°90
Octobre
Nov.
Déc.
2014

**aux Comités Techniques
CAPA, CAPN, CTM et CTA**

Fiers de la Fonction Publique !

Comment énumérer toutes les attaques subies par la Fonction publique, qu'elle soit d'État, Territoriale ou Hospitalière ? Comment recenser la totalité du travail de sape mené contre les acquis ? Et les mesures à venir sont pires ! Faute de vision et de projet politique, la surenchère pour les prochaines élections présidentielles porte d'ores et déjà sur les fonctionnaires : des futurs candidats proposent des contrats de 5 ans (hors enseignement et police), la suppression de 1 enseignant sur 3, le " travailler plus " etc. Même totalement absurdes, ces propositions reçoivent un accueil du public assez favorable, preuve que la période est à la crise. Parce que nous savons que 20% des agents territoriaux, et des agents hospitaliers bientôt, sont des précaires, reconduits et gardés dans des conditions inimaginables dans le secteur privé, bien loin de l'emploi " à vie " ; parce que la suppression de 250000 enseignants (!) promet des classes de 40 à 50 élèves parfaites pour renforcer les inégalités scolaires ; parce que le Conseil général des Hauts-de-Seine a déjà baissé le subventionnement des mutuelles d'1million d'euros, il peut maintenant raboter les acquis des agents : fin des primes de départ à la retraite, fin des prêts 0% pour soins médicaux ; parce que la culpabilisation de la Fonction publique a permis le gel du point d'indice de 2010 à 2017 ! il est vital de **VOTER et de FAIRE VOTER** pour les syndicats de la FSU, seule fédération entièrement consacrée à la Fonction publique.

Marie Pierre Carlotti, secrétaire générale de la FSU 92

**Le 4 décembre
et du 27 novembre au 4 décembre
pour les enseignants (vote électronique)**

VOTEZ F.S.U

**Pour la défense du service public
Pour la défense de ses agents**

Edito page 1 ● **Votons pour défendre nos droits** page 2 ● **Elections premier degré** page 3 ● **Vote électronique mode d'emploi** page 4 ● **Elections second degré / Qui vote et à quoi ?** page 5 ● **PLP, votez pour le SNUEP-FSU** page 6 ● **EPS, Votez SNEP-FSU** page 7 ● **Personnels des collectivités territoriales, votez le 4 décembre** page 8

Faisons nous respecter, votons !

Cette fois encore, exercer son droit de voter va exiger des électeurs une détermination certaine pour passer outre les complications du vote électronique. Mais avec quelques explications (cf ci-joint p.....), tout le monde "peut le faire"...

Et quoi: voter n'est-il pas une forme d'action à part entière, à l'égal de la manif, de la motion de CA ou de la grève ? Faire grève a un coût, manifester fait mal aux pieds, voter va nous prendre (un peu) de temps et d'attention, mais pas de miracle : quand on veut peser pour se faire respecter, il faut fournir un effort !

Faire voter ses collègues

Signe d'un niveau de ras-le-bol rarement atteint : les Heures mensuelles d'information syndicale rassemblent des dizaines de collègues... A chacun de nous de faire passer le message ! Être mécontents en salle des profs, c'est bien, mais quelle logique y aurait-il à dire qu'on n'en peut plus, si ce mécontentement restait inaudible faute de s'exprimer dans les urnes ? Voter, et faire voter les collègues autour de soi pour le SNES, le SNEP et le SNUEP, donc pour la FSU, c'est décisif ! Faire vivre la démocratie repose largement sur ce travail de fourmi, que tout un chacun peut faire là où il/elle se trouve.

Une profession qui ne se laisse pas faire - quel cauchemar !

Notre profession est très majoritairement attachée à une conception exigeante du métier, avec des profs et des CPE concepteurs de leurs pratiques, des métiers qui s'apprennent et qui doivent être financièrement reconnus à la hauteur de leur qualification et de leur responsabilité sociale.

Disons-le: cet attachement profond des personnels embête prodigieusement les gouvernements successifs qui tentent, ont tenté, et tenteront, de mettre au pas cette profession solidaire et fortement syndiquée qui fait figure d'exception, avec quelques autres, dans un paysage français où la syndicalisation est généralement beaucoup plus faible que dans d'autres pays d'Europe.

Un syndicalisme FSU enraciné et attractif

Autre caractéristique de notre profession: un syndicalisme FSU majoritaire, implanté dans la quasi totalité des collèges et des lycées... Un syndicalisme FSU dans lequel les jeunes générations de profs, stagiaires et TZR se reconnaissent pleinement - sait-on par exemple que 37% des certifiés et agrégés stagiaires se sont syndiqués au SNES-FSU en 2013-2014 ?

Mais si l'ancrage de la FSU n'a pas d'équivalent, sa représentativité, son poids dans les Commissions paritaires et les Comités techniques pour les 4 années qui viennent, c'est le vote, entre le 28 novembre et le 4 décembre, qui en décidera !

Quel gouvernement ne rêve pas de fonctionnaires réduits au silence ?

En ces temps d'austérité, un gouvernement préfère avoir en face de lui des syndicats faibles plutôt qu'un contre-pouvoir puissant, c'est plus pratique pour rendre les personnels corvéables à merci. Une participation en berne, un score décevant pour la FSU ne manqueraient pas d'encourager ceux qui entendent bien réduire la dépense publique dans le Second Degré - alors même que les effectifs qui doivent y être accueillis n'ont pas fini d'augmenter...

A l'inverse, une forte participation, un bon score pour la FSU seront un signal clair et net en faveur d'une revalorisation urgente pour tous, et

pour une augmentation de l'investissement éducatif, à tous les niveaux du système - y compris le Second Degré.

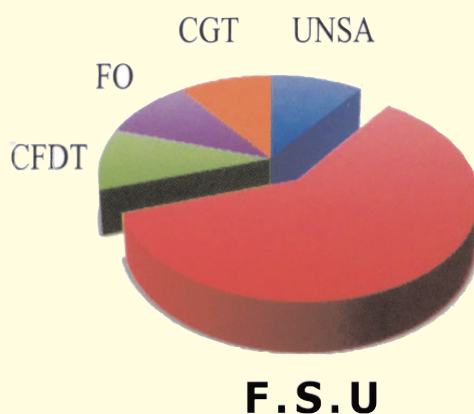
Des élus FSU, parce qu'on pourra compter sur eux !

Les représentants que la profession s'apprête à élire auront la responsabilité de défendre les collègues et le service public d'Education dans le Second degré pendant 4 ans, soit jusqu'en 2018. Autant dire que les grandes batailles sont devant nous: nouvelle carte de l'Éducation Prioritaire, dotations horaires des collèges et des lycées, lutte contre l'autoritarisme managérial...

Sur tous ces dossiers, sensibles dans notre département, la FSU a fait la preuve de sa combativité et les collègues ont maintes fois pu constater l'utilité d'avoir des élus FSU capables de bien les informer et réactifs pour soutenir leurs actions !

La qualité du travail accompli par les élus FSU tient - aussi - à leur nombre, car c'est leur travail collectif qui permet de contrôler que l'administration respecte bien les droits de chacun dans sa gestion des carrières.

Voter et faire voter pour les listes FSU à partir du 27 novembre, c'est aussi être plus forts pour exiger les mesures d'urgence (revalorisation, prérecrutements) indispensables pour sortir de la crise de recrutement !



Le Comité Technique Académique de Versailles issu des précédentes élections professionnelles

6 sièges sur 10 pour la FSU

Votez et faites voter pour le SNUipp et la FSU

Du 27 novembre au 4 décembre, vous allez devoir voter par internet pour élire vos délégués du personnel pour les quatre années à venir.

C'est un moment important pour tous. Une forte participation permet aux délégués du personnel une plus grande représentativité et donc légitimité.

Tout cela contribue à renforcer la parole des élus de la profession dans les différentes instances, mais également auprès des ministre de l'Education Nationale et de la Fonction Publique lors des discussions et des négociations sur l'avenir de notre école, de notre métier et l'évolution de nos carrières.

Pour montrer à la ministre et à l'administration que les enseignants sont attachés à leurs représentants : **Votez massivement dès le 27 novembre !**

Vos délégués du personnel du SNUIPP-FSU92, qui vous représentent dans les commissions paritaires, souhaitent simplement que vous les jugiez aux actes.

Lors de ces 3 dernières années, ils n'ont cessé de défendre les valeurs d'équité et transparence.

Tâche parfois difficile, mais notre attachement et le vôtre à ces principes est si fort que nous ne pouvons laisser l'arbitraire et l'opacité prendre le dessus.

Nous entendons continuer dans ce sens pour vous et avec vous.

Notre action en CAPD

Les délégués du personnel SNUipp-FSU92 se donnent pour rôle de s'assurer que chaque collègue, participant à une opération

administrative, soit traité équitablement dans le respect des règles établies.

De plus, les délégués du personnel SNUipp-FSU92 interviennent systématiquement pour que les règles soient favorables au plus grand nombre lors des CAPD et des groupes de travail privilégiant ainsi l'intérêt général plutôt que particulier. C'est dans cet esprit que le SNUipp-FSU 92 a obtenu pour de nombreux collègues que leurs droits soient respectés, que leur situation soit étudiée de façon équitable et que leur voix soit entendue par l'administration.

Notre action en CTSD

Dans le cadre des opérations de carte scolaire, nous portons systématiquement tous les dossiers d'école qui nous sont confiés pour faire rectifier les effectifs, indiquer les situations particulière etc...

La connaissance du terrain et l'expertise acquise au cours des années ont permis aux représentants FSU92 du CTSD d'acquiescer une crédibilité dans nos interventions vis à vis de l'administration qui permettent chaque année de faire en sorte que le Directeur Académique revoie plusieurs situations d'école.

Vos élus et les militants SNUIPP-FSU92 peuvent aussi

- Vous informer pour assurer l'équité et la transparence dans la gestion des personnels : une circulaire papier toutes les deux semaines, des courriers individuels

après chaque CAPD pour les syndiqués, notre site internet régulièrement mis à jour...

- Vous écouter, être disponibles, vous soutenir et vous répondre lors des permanences tous les jours de la semaine, ainsi que pendant une partie des vacances d'été : plusieurs dizaines d'appels téléphoniques et de réponses au courriel par semaine...

- Vous accompagner auprès de votre Inspecteur ou du Directeur Académique en ayant à cœur le respect de vos droits.
















- Vous conseiller et vous guider dans vos démarches administratives en répondant à vos questions, au travers de nos réunion spéciales (mouvement, travailler hors-de-France, permutations...) ou au travers de nos publications du type Kisaitou.

- Vous réunir pour informer, débattre et construire ensemble : partout dans le département des réunions d'information syndicale, des réunions de sous-section et des assemblées générales organisées les jours de grève.

Parce que la transparence et l'équité dans la gestion des opérations administratives doivent à tout moment être assurées, parce que l'école a besoin d'ambition et de moyens, pour ces élections professionnelles, faites le bon choix

Votez et faites voter pour les listes SNUIPP-FSU et FSU

Charlotte Boeuf

	CAPN	CAPD	CCP / CCS	CTM	CTA
Instituteurs / Professeurs des écoles titulaires					
Stagiaires					
Directeurs SEGPA / Directeurs spécialisés					
AED / AESH					
CUI (EVS et EAP)					

Les retraités de la SFR aux côtés des collègues Aider au vote des actifs !

Les élections professionnelles vont se tenir du 27 novembre au 4 décembre à 17 heures. Les retraités ne votent pas. Ce qui est normal. Mais les retraités membres de la SFR 92, n'ont-ils pas un rôle à jouer ?

Le résultat électoral n'aura-t-il pas une incidence sur le rapport des forces pour imposer à la fois la revalorisation de nos collègues en activité, la revalorisation de nos pensions, la défense d'un système de santé attaqué de toutes parts et la conquête de nouveaux droits, et la bataille pour un système d'éducation véritablement démocratique ?

Pour les luttes à mener, et il serait temps, contre l'austérité que l'oligarchie financière et le patronat veulent imposer ?

C'est une évidence, il faut que la FSU se renforce, et que les "syndicats-maisons" qui ont signé l'ANI, qui soutiennent toutes les attaques contre l'Education Nationale et les enseignants, qui s'inscrivent dans l'acceptation de l'austérité, les mensonges sur la dette, la nécessité d'abandonner les conquêtes sociales, soient minorés au maximum.

D'autant que l'organisation du scrutin, vote électronique sur une semaine, n'est pas mobilisateur et a été choisi pour affaiblir la FSU (dans toute la Fonction publique seule l'Education nationale à ce type de vote, dont il est évident qu'il défavorise le syndicalisme militant).

Les retraités adhérents des syndicats de la FSU et constituant la SFR 92, dans ces conditions peuvent jouer un rôle pour que la représentativité de la FSU soit renforcée : en donnant un "coup de main" dans leurs syndicats nationaux et beaucoup le font.

Mais aussi en s'adressant à leurs anciens collègues pour ceux qui bénéficient de leur retraite depuis peu. C'est le moment de revenir voir les collègues et de les convaincre de ne pas oublier de voter pour la FSU et ses listes.

Sans oublier les amis (dans d'autres académies ou département compris) qui sont susceptibles d'être électeurs de la FSU. Bref, selon ses possibilités contribuer à ce que le 4 décembre au soir prépare... les luttes du lendemain contre la politique mise en place et pour la satisfaction (que cela soit difficile est un autre problème) de nos revendications, y compris comme retraités.

Maurice Cukierman
Secrétaire de la section
FSU 92 des retraités

Mode d'emploi du vote électronique (SNES, SNEP, SNUEP)

Très important !

Il vous sera indispensable d'utiliser votre messagerie électronique professionnelle (ne pas confondre avec lprof !).

Rappel : Accéder à votre messagerie professionnelle par le site du Rectorat de Versailles : <https://messagerie.ac-versailles.fr>

Première connexion ?

Identifiant = initiale du prénom + nom Ex : jmartin

Mot de passe = votre NUMEN (disponible dans votre établissement).

L'identifiant et le mot de passe sont les mêmes que ceux utilisés pour accéder à lprof.

Messagerie professionnelle = prenom.nom@ac-versailles.fr

Puis, augmentez la capacité de la boîte (application Macadam) ET/OU transférez sur votre adresse personnelle : en bas à gauche allez dans "Options", puis "Transfert". Cochez "Activer le transfert automatique" et tapez l'adresse mail sur laquelle vous souhaitez que le transfert soit effectué.

Vous recevrez ainsi sur votre messagerie personnelle les messages pro.

Les 4 étapes vous permettant de voter

A partir du 22 septembre, créer son espace électeur.

<https://vote2014.education.gouv.fr/emg-portal-webapp/frontend/> - /login

● choisir l'onglet **Créer mon compte**

● saisir son adresse professionnelle (prenom.nom@ac-versailles.fr)

● choisir son mot de passe et le confirmer. Attention aux contraintes : le mot de passe doit faire plus de 8 caractères et contenir au moins 1 lettre majuscule, 1 lettre minuscule et 1 chiffre

● saisir à nouveau votre mot de passe (copier/coller impossible)

● saisir les informations qui figurent sur l'image (nombre ou mot)

● valider la création du compte en cliquant sur : Je crée mon compte

● se rendre sur la messagerie professionnelle ; cliquer sur

l'adresse indiquée dans le message pour valider votre mot de passe.

● aller sur votre espace électeur en utilisant votre adresse de messagerie professionnelle et le mot de passe créé qui vient d'être validé

A partir du 15 octobre, vérifier son inscription sur les listes électorales

● Vérifier les listes électorales : se rendre sur son espace électeur, choisir **mes Scrutins**

A partir du 4 novembre, récupérer son identifiant.

L'identifiant permettant d'accéder au bureau de vote électronique sera transmis avec la notice de vote entre le 4 et le 13 novembre sous pli cacheté à l'ensemble des électrices et des électeurs.

Pour les personnels affectés dans les établissements, il sera transmis par le chef d'établissement, le directeur d'école ou le chef de service contre émargement.

Pour les autres personnels, il sera transmis à l'adresse personnelle par voie postale.

Du 27 novembre au 4 décembre VOTEZ !




























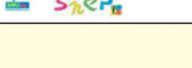
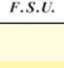
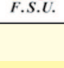
Connectez-vous en utilisant l'identifiant et le mot de passe

Votez FSU

Consultez le site internet de la FSU 92 sd92.fsu.fr



Qui vote et à quoi ?

	CAPN	CAPA	CCP	CTM	CTA
Certifiés titulaires					
Agrégés titulaires					
CPE Titulaires					
CO-Psy titulaires/DCIO					
Chaires supérieures					
Stagiaires toutes catégories					
PEGC					
Non-titulaires					
AED					

Dans les CAP Des élus au service des personnels

Les **Commissions Administratives Paritaires** sont les instances souvent les mieux connues des collègues car elles sont consultées sur les décisions individuelles concernant les personnels : titularisations, mutations, promotions etc.

Dans l'Éducation nationale, les CAP sont constituées par corps (certifiés, agrégés, CPE, CO- Psy) et existent à deux échelons : ministériel (CAP-N) et académique (CAP-A).

Pour chaque corps il y a donc deux votes à émettre. Il y a aussi des CAPN pour les chaires supérieures et des CAP auprès de chaque recteur pour les PEGC.

Elles sont composées en nombre égal par les représentants élus des personnels, les commissaires paritaires, et par ceux, désignés, de l'administration.

De la même façon, **les agents non titulaires** élisent leurs représentants aux commissions consultatives paritaires (CCP).

Les représentants des personnels aux CAP et CCP sont élus pour un mandat de quatre ans.

Dans les CT Défendre la profession

Les **Comités Techniques** ont été créés dans la fonction publique de l'État à la Libération dans le but de mettre en place du paritarisme dans la fonction publique.

Les élections professionnelles vont permettre de désigner vos représentants au comité technique ministériel (CTM) ainsi qu'aux comités techniques académiques (CTA).

Ils sont consultés, au niveau national, sur les questions liées à la gestion prévisionnelle des effectifs et des emplois, aux statuts et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents, à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles.

Les CT s'appuient aussi sur les travaux des Comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT).



Précisions

Les Professeurs d'EPS et les PLP

voient pour les CAPA et CAPN d'EPS (vote SNEP) et des PLP (vote SNUEP)

Le Conseil Supérieur de la Fonction publique de l'État

L'agglomération de tous les résultats des votes aux différents CT ministériels permettra d'attribuer à la proportionnelle les sièges aux CSFPE et CCFP.

Le **CSFPE** est consulté sur toutes les questions d'ordre général concernant la fonction publique de l'État (droits et obligations des fonctionnaires par exemple).

Le Conseil Commun de la Fonction publique

Le **CCFP** a été créé par le décret du 30 janvier 2012.

Il intervient pour toute question d'ordre général commune aux trois fonctions publiques.

Du 27 novembre au 4 décembre



Parce que la FSU est la première fédération de l'enseignement.

Cela permet que toutes nos questions sur les aspects du métier d'enseignant : ses difficultés, mais aussi sa beauté, soient pleinement prises en compte et ne soient pas noyées au milieu des autres métiers et des enjeux de confédérations syndicales qui mélangent parfois enseignement professionnel, apprentissage et formation continue.

Parce que le Snuép-FSU s'est toujours prononcé contre la généralisation du bac pro 3 ans.

Dès le départ, nous l'avons dénoncée, car et, nous le constatons tous les jours, elle nuit à la qualité de la formation de nos élèves et aggrave nos conditions de travail.

Parce que le Snuép-FSU réclame la fin du tout CCF.

Contrairement à d'autres nous le réclamons depuis le début.

Parce que le Snuép-FSU a demandé un moratoire sur la mise en place du bac pro GA.

Le bac pro GA symbolise et révèle tous les effets néfastes du Bac pro et occasionne beaucoup de souffrance chez nos collègues. Nous avons porté la parole des collègues auprès du ministère et avons obtenu une première prise en compte de nos difficultés. Nous avons gagné la mise en place de table ronde et d'allègement de l'évaluation de ce Bac ; même si nous déplorons le manque de décisions concrètes pour faire face à la souffrance de nos collègues qui enseignent en Bac pro et rappelons notre employeur à ses obligations, il y a urgence.

Parce que le Snuép-FSU ne pratique ni l'accompagnement des réformes, ni l'opposition systématique.

Nous sommes un syndicat de revendication et de propositions, nous ne sommes pas de ceux qui peignent la réalité en rose et acceptent tout, confondant dialogue et renoncement. Nous ne sommes pas non plus de ceux qui pratiquent le refus systématique et confondent

contestation et immobilisme et se condamnent à l'inefficacité.

Parce que le Snuép-FSU est le syndicat spécifique des Lycées professionnels publics.

Les préoccupations des profs de LP ne sont pas noyées parmi ceux des autres catégories d'enseignants. A ce titre, nous sommes favorables à une vraie revalorisation de l'EP et la prise en compte de sa spécificité.

Parce que le Snuép FSU ne transige pas avec la laïcité.

La laïcité est le socle de La République et permet le vivre-ensemble de tous dans le respect de l'identité de chacun. La laïcité est un rempart contre tous les intégrismes qui veulent réduire chacun de nous à son identité religieuse ou culturelle, imposer leur vision archaïque d'une société française divisée en communautés se haïssant les unes les autres. La laïcité est la garantie de la neutralité de l'école et du service public.

Parce que le Snuép-FSU est pour lutter contre toutes les discriminations, le racisme et le sexisme.

Nous croyons à l'égalité et ne nous résignons pas aux inégalités. Nous pensons que l'école doit permettre la formation des citoyens et lutter pour l'égalité pour tous, quelles que soient l'origine sociale ou ethnique de nos élèves.

Nous voulons l'égalité et refusons aussi les discriminations liées au sexe ou l'orientation sexuelle des individus. Nous combattons l'antisémitisme, le sexisme, l'homophobie et toutes les formes de racismes.

Parce que le Snuép FSU lutte contre les discriminations à l'encontre des femmes.

Nous refusons toute remise en cause du droit des femmes à l'égalité, que ce soit dans la vie quotidienne, professionnelle, sociale ou dans la maîtrise de leur sexualité et de leur fécondité.

Nous combattons les remises en cause du droit à l'avortement et à la

contraception menées par des forces menées par des forces réactionnaires et religieuses.

Parce que les responsables du Snuép-FSU ne sont pas des permanents syndicaux totalement déchargés.

Ce sont des professeurs comme chacun de nous et tous sont devant les élèves. Les statuts du syndicat interdisent les décharges complètes. Nos responsables nationaux et académiques sont tous devant des élèves, car nous pensons qu'il n'est pas possible de parler du quotidien des collègues.

Parce que nos commissaires paritaires sortants accompagnent nos collègues.

Nos élus sortants ont aidé les collègues au quotidien dans tous les aspects de leur carrière. Nos élus veillent au respect des garanties statutaires de chacun pour lutter contre l'arbitraire et les abus de notre hiérarchie.

Pencole Christophe
(Lettres-Anglais),
Allan Samir
(Lettres-anglais),
Anglade Philippe
(arts-appliqués),
Candidats 92 à la CAPA PLP



Exceptions

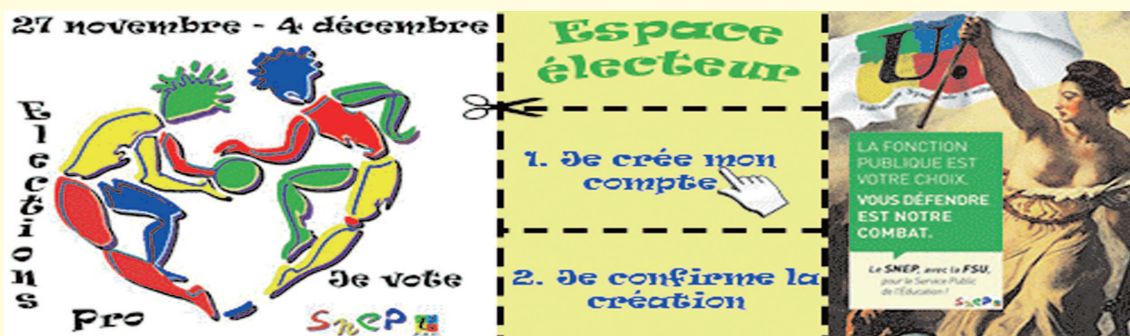
Les **PEGC** votent à la CAP de l'académie de Paris.

Les personnel titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation votent pour leur CAP locale, pour la CAPN et au CTM.

Elections Professionnelles 2014

Education Physique et Sportive

Votez SNEP-FSU



Vous allez être les actrices et les acteurs de l'avenir du métier

Du 27 novembre au 4 décembre 2014, vous élirez vos représentants qui siégeront pour défendre vos droits, vos intérêts et nos métiers dans les Commissions Paritaires et, pour la première fois, dans les Comités Techniques pour un mandat de 4 ans.

Et vous qualifierez le SNEP, la FSU et ses syndicats nationaux pour être reconnus comme organisations syndicales représentatives pouvant participer aux négociations avec notre employeur (l'Etat et les différents ministères concernés).

Ce seront vos votes, et eux seuls, qui détermineront le poids du SNEP et de la FSU face aux pouvoirs publics et aux différentes administrations.

Toutes les opérations se dérouleront en même temps au cours d'un vote électronique. Plusieurs votes seront donc à émettre.

Enjeux des scrutins des élu-e-s SNEP et FSU en grand nombre

En participant aux scrutins qui auront lieu entre le 27 novembre et le 4 décembre 2014, chaque enseignant d'EPS va élire ses représentants dans différentes instances, tant au plan national qu'académique ou territorial. Chaque collègue est appelé à participer à différents scrutins compte tenu de sa situation personnelle, de son affectation ou de sa position statutaire.

Chaque vote déterminera la composition des Commissions paritaires et des Comités techniques. Plus nombreux seront les élu-e-s SNEP et FSU, plus ils seront en mesure de peser dans les

débats et sur les décisions.

Des résultats que le SNEP obtiendra (seul chez les professeurs d'EPS et les chargés d'enseignement d'EPS, avec le SNES et le SNESup chez les agrégés) dépendent le nombre d'élu-e-s SNEP, au plan national, académique ou local dans les différentes

Commissions Administratives Paritaires (qui ont à connaître de tout ce qui relève de la carrière des enseignants) et Formations Paritaires Mixtes EPS (qui sont compétentes sur toutes les questions relatives aux mutations et affectations).

Pour les CCP, le SNEP se présente avec le SNES (disciplines du second degré autres qu'EPS) et le SNUEP (enseignement professionnel).

Pour l'élection des Comités Techniques, ce seront les voix obtenues par la FSU qui détermineront le nombre d'élu-e-s des différents syndicats qui composent la FSU.

Le vote massif des enseignants d'EPS pour les listes présentées par la FSU au niveau national (Comité Technique Ministériel), académique (CTA) contribueront aussi à assurer la présence d'élu-e-s du SNEP et des revendications de la profession.

La représentativité du SNEP et de la FSU

Ce sont les personnels qui indiqueront, par leur vote, la représentativité des organisations syndicales.

Pour définir cette représentativité dans l'Education Nationale et dans la Fonction Publique, ce sont les élections aux Comités Techniques qui seront prises en compte.

Désormais dans la Fonction Publique, un accord ne sera valide que s'il est signé par des organisations syndicales représentant 50 % des personnels. Seules les organisations syndicales

désignées représentatives par le vote des personnels pourront participer aux négociations.

De plus, le volume des moyens qui seront accordés pour l'exercice du droit syndical (décharges de service) dépendra du résultat des élections.

Le gouvernement, les ministres et leurs représentants dans les régions et les départements seront particulièrement attentifs aux résultats qu'obtiendront la FSU et ses syndicats nationaux.

Voter SNEP-FSU, c'est prolonger les actions pour promouvoir et valoriser l'EPS, le sport scolaire et universitaire au sein du système éducatif, pour affirmer la professionnalité des enseignants d'EPS et leurs revendications.

Le vote en faveur des candidat-e-s présentés par le SNEP-FSU contribuera à conforter, au plan national comme local, la place du seul syndicat représentatif de toute une profession et d'une discipline.

Voter SNEP et FSU, c'est se donner les moyens pour peser sur les choix des responsables politiques et administratifs pour la défense et l'amélioration du service public d'Education et la qualité de ses métiers.

Chacun doit mesurer l'importance - pour l'EPS et le sport scolaire, pour les enseignants d'EPS et leur métier, pour le système éducatif dans son ensemble - des votes pour le SNEP et la FSU.

27 novembre - 4 décembre



Votez le 4 décembre !

Plus de 52 000 agents territoriaux officient sur les Hauts-de-Seine.

Par ordre décroissant d'effectifs, ils sont dans la filière technique, la filière administrative, et la filière médico-sociale.

Les agents territoriaux interviennent aussi dans l'animation, les affaires culturelles, la police municipale et le sport. Beaucoup d'agents travaillent de nuit, pendant les jours chômés etc.

Les employeurs sont multiples : communes, Département, Région (et ses Établissements publics), Communautés de communes, d'agglomérations...

Les projets de Grand Paris et de Paris Métropole concerneront la plupart des agents.

Les Syndicats nationaux de la FSU (SNUACTE, SNUCLIAS, SNUAS-FP, SNICS, SNAC etc.) avancent collectivement dans les réponses face au manque de transparence et de démocratie qui caractérise ces réformes imposées.

Des représentants FSU des personnels, présents dans toutes les instances et porte-parole des inquiétudes et des revendications des agents, sont indispensables.












Votez pour les syndicats de la FSU

Les agents territoriaux employés par le 92 ou une de ses collectivités votent 2 fois :

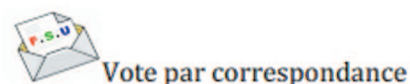
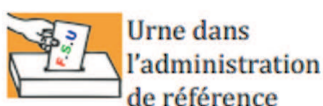
- à la **CAP**, Commission administrative paritaire en charge de la gestion individuelle des carrières, des mutations, des sanctions disciplinaires...
- au **CT**, Commission technique en charge de la gestion collective du travail, de son organisation dans les services, des conditions de travail, de la formation...
+ **CHSCT**, Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

△ Voter FSU au CT, c'est aussi voter FSU au CHSCT !
1 vote = 2 élections

Au total, vous votez F.S.U 3 fois !

Vote Lieu de travail x 2	CAP	CT
CG 92: Hôtel du Département ⇒ vote au	 	 
CG 92 : Site extérieur Enveloppe T au	 	 
Collectivité ⇒ vote au	 	Et dans la collectivité* 

***Attention** : s'il y a moins de 50 agents, le vote pour le CT se fait au CIG, Centre interdépartemental de gestion, par correspondance.
Un agent peut aller voter à l'urne, mais le déplacement n'est pas remboursé.



@ L'Ulita Varoquier



A droite, Véronique Launay, secrétaire du SNUCLIAS-FSU 92

Grève au Conseil général des Hauts-de-Seine le 17 octobre

Après avoir baissé le subventionnement des mutuelles (de près d'1 million d'euros en 2 ans), le Conseil général du 92 rabote les acquis des agents : prime de départ à la retraite, fin des prêts 0% pour soins médicaux etc.

Une soixantaine d'agents du département ont souhaité accueillir les élus avec des banderoles à l'ouverture de la séance. Les manifestants contestent entre autre la réduction des prestations de l'Association des œuvres sociales (AOS).